

Question orale du groupe L'Écologie ensemble

SESSION du 15.10.2026

QUESTION ORALE RELATIVE A LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE ALEOP ROUTIER

Exposé des motifs :

À l'occasion du Conseil régional de décembre 2025, la Région a adopté le principe d'une évolution de la gamme tarifaire du réseau Aléop routier, reposant notamment sur la mise en place d'une tarification zonale et la prise en compte des possibilités de correspondance avec les réseaux de transports urbains des neuf agglomérations de la Région.

Lors du Conseil régional du 15 octobre 2026, il nous est proposé d'acter la mise en œuvre de cette nouvelle gamme tarifaire, présentée comme « plus attractive pour les actifs, les jeunes et les familles », et dont l'entrée en vigueur est prévue début 2027.

Si cette nouvelle gamme tarifaire présente des avancées positives que nous portons depuis le début du mandat comme la mise en place d'une tarification solidaire, plusieurs dispositions nous interrogent, car elles risquent d'aller à l'encontre de l'objectif d'amélioration du pouvoir d'achat des Ligériens. Nous regrettons notamment la suppression de la gratuité pour les demandeurs d'emploi. Nous constatons également des hausses tarifaires pour certains trajets à destination des agglomérations, y compris lorsque les usagers n'empruntent pas les réseaux de transports urbains.

Par ailleurs, les documents transmis dans le cadre de ce Conseil régional ne nous permettent pas de mesurer précisément l'ensemble des conséquences de cette réforme, qu'il s'agisse des modalités d'application de la tarification solidaire ou des effets de la tarification par zones sur le prix des trajets.

Ce manque de lisibilité nous préoccupe, car il ne nous permet pas d'apprécier pleinement les effets de cette nouvelle gamme tarifaire sur les usagers, ni de garantir que cette évolution bénéficiera réellement au plus grand nombre.

Aussi, nous vous demandons, madame la présidente :

Ainsi, Madame la Présidente :

- **Combien de Ligériens verront le prix de leurs déplacements augmenter avec la mise en place de cette nouvelle gamme tarifaire, et quels publics seront les plus concernés par ces hausses ?**
- **Pour quelles raisons la Région a-t-elle fait le choix de mettre fin à la gratuité pour les demandeurs d'emploi, alors même que l'accès à la mobilité constitue un levier essentiel pour retrouver un emploi et que le pouvoir d'achat reste une préoccupation majeure pour de nombreux Ligériens ?**



Lucie Etonno

Présidente et Conseillère régionale du
groupe l'Écologie Ensemble



Matthias Tavel

Conseiller régional du groupe l'Écologie Ensemble